

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 17 novembre 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 10/11/2023

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 4

Présents : Jean ARCAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Alain MOULY, Sylvie TOLUAFÉ

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Représentés : Catherine COMBES par Laurent BRUNET, Elisabeth DAUZAT par Marie-Pierre PONS, Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Pierre MATHIEU par Olivier ROUBICHON-OURADOU

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Assistance à maîtrise d'ouvrage Conseil Local de Santé Mentale

Initié en 2022, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) constitue l'axe santé mentale du Contrat Local de Santé (CLS). Il s'est déployé en 2023 avec une forte mobilisation des acteurs locaux. En octobre 2023, le CLSM a été labellisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ceci permet de bénéficier de financement de l'ARS à hauteur de 20 000 € maximum.

Les groupes de travail du CLSM proposent la réalisation de deux actions en 2024 :

- Création d'une exposition photographique itinérante visant à lever les représentations en santé mentale
- Organisation d'une rencontre interprofessionnelle visant à favoriser l'inter connaissance des acteurs impliqués dans le champ de la santé mentale, afin de mieux accompagner et prendre en charge les personnes.

Ces deux projets nécessitent un temps de travail important. Afin de les mettre en œuvre, sans pénaliser le Contrat Local de Santé, il est donc proposé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour leur mise en œuvre, le financement de l'ARS dans le cadre de la labellisation permettant de couvrir la dépense.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur l'opération présentée,
- autorise, le Président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 17 novembre 2023

Le Président,
Jean ARCAS

